

Compte-rendu sommaire Séance du Conseil municipal du 25 Septembre 2023



Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

AMENDES DE POLICE

- Vu le courrier du Conseil Départemental en date du 08 septembre 2023 informant des modalités de répartition des dotations « Produits amendes de police de l'année 2022 »
- Vu le montant de la dotation à répartir en 2023 sur le Département d'un montant de 214 026€
- Vu l'article L.2334-24 du Code général des collectivités territoriales
- Vu l'article R.2334-12 du Code général des collectivités territoriales fixant les opérations qui peuvent être financées par la Dotation des amendes de police
Considérant que les abords de l'école « entrée et sortie » des élèves, route de Pionnat nécessite une mise en sécurité compte tenu du passage important de véhicules

- Vu le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 15 412.00€ HT.
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-  Accepte de déposer un dossier au titre des amendes de police pour la mise en sécurité des abords de l'école route de Pionnat
-  Accepte le plan de financement suivant :
 - Amendes de police 80% 12 329.60€ HT
 - Fonds propres 6 781.28€ TTC

FUSION DES SIAEP BOUSSAC GOUZON et 2 SOURCES

Le Conseil municipal accepte la fusion des SIAEP BOUSSAC GOUZON et 2 SOURCES

MAIRIE DE JARNAGES

✚ Modification de l'affectation Budget Locations

- ✚ Vu la délibération n° 2023-022 du 13 avril 2023 portant sur l'affectation des résultats du budget Locations
- ✚ Considérant qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'inscription au compte 1068. Il s'agissait d'un montant de 32 448.80€ et non de 32 448,81€

Monsieur le Maire propose d'annuler et remplacer la délibération d'affectation comme suit :

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE		Euros
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		76 761,77
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021		
Solde d'exécution de l'exercice		-13 900,01
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		76 761,77
Solde d'exécution cumulé		62 861,76
001		
RESTE A REALISER AU 31/12/2021		
Dépenses d'investissement		498 788,00
Recettes d'investissement		272 440,00
SOLDE		-226 348,00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021		
Rappel du solde d'exécution cumulé		62 861,76
Rappel du solde des restes à réaliser		-226 348,00
BESOIN DE FINANCEMENT		163 486,24
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice		32 448,80
résultat antérieur		
TOTAL A AFFECTER		32 448,80

Accusé de réception en préfecture
023-212310007-0230925-2023-050-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception en préfecture : 03/10/2023

COMMUNE DE JARNAGES

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	32 448,80
Affectation complémentaire "en réserves" (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur B.P. ligne :	

MAIRIE DE JARNAGES

ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION DU CENTRE DE GESTION DE LA CREUSE

Le conseil municipal décide d'adhérer la mission de médiation du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse et autorise M. le Maire à signer la convention.

CHARTRE VILLA FAMILY

Considérant que le bâtiment est en vente le Conseil municipal décide de résilier la Charte.



Séance levée à 22 H00.

Le Maire,
Vincent TURPINAT

MAIRIE DE JARNAGES

42, GRANDE RUE 23140 JARNAGES
TEL 05.55.80.90.46